



Programme ACP-UE Culture - Créer en Afrique centrale : le deuxième appel à propositions est ouvert

Après le lancement en mars 2021 de son premier appel à propositions qui a subventionné [10 projets](#), le [Programme ACP-UE Culture – Créer en Afrique centrale](#) lance un **deuxième appel** pour soutenir les initiatives destinées à renforcer le rôle des ICC en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels, afin d'accroître des recettes économiques du secteur créatif, de favoriser durablement la création d'emplois liés au secteur culturel ainsi qu'une meilleure accessibilité, reconnaissance et valorisation des artistes d'Afrique centrale et de leurs œuvres.

Cet appel s'adresse aux organisations légalement enregistrées dans un des pays suivants : **Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Tchad, Guinée Équatoriale, Gabon et São Tomé-et-Principe**. Les candidats sont invités à former un partenariat avec au moins une autre entité de la sous-région, d'autres pays ACP ou européens.

Les propositions doivent porter sur au moins l'un des 4 axes prioritaires suivants :

- **Axe 1** : projets visant à améliorer la création et production de biens et service, ainsi qu'à augmenter le nombre et la qualité
- **Axe 2** : projets visant à soutenir l'accès aux marchés et la diffusion de biens et services.
- **Axe 3** : projets visant à promouvoir l'éducation à l'image des publics, en particulier des jeunes.
- **Axe 4** : projets visant à favoriser l'accès au financement via des mécanismes innovants.

À titre indicatif, le montant disponible pour l'appel s'élève à **1,175,000€**. Les subventions sollicitées dans le cadre de cet appel doivent se situer entre **35,000€ et 100,000€ pour des projets d'une durée maximale de 24 mois**. En fonction des objectifs de leur projet, les organisations sont invitées à considérer la diversité des besoins à couvrir en matière de

formation, appui à la production, à la diffusion et accès à la culture en tenant compte de critères de durabilité, de structuration des secteurs et de faisabilité de la dimension financière du projet, ainsi que des seuils de co-financement indiqués dans l'appel. Les propositions peuvent être déposées en français, en anglais, espagnol ou en portugais.

La date limite pour la soumission est fixée au lundi, 6 juin 2022 à 23 h 59(GMT).

Pour plus d'informations sur l'appel à propositions et accéder aux documents de soumission, [veuillez cliquer ici](#).

A titre d'information, voici une liste non-exhaustive d'entités éligibles : les structures composant les différentes filières des ICC à but lucratif (dont PME/PMI, coopératives, ESS), non lucratif (les organisations de la société civile des secteurs culturels et créatives) ; les institutions culturelles et artistiques publiques et privées ; les centres de formation publics et privés ; les chambres de commerce et des métiers ; les administrations publiques (locales, nationales, régionales) en charge en particulier de la culture, de l'emploi, de la formation professionnelle, du développement des entreprises et du commerce.

Le consortium organisera **deux sessions d'information en ligne** visant à expliquer les nouveautés, les règles de participation et les aspects généraux de l'appel. La première session se déroulera le **28 avril** ([cliquez ici pour vous inscrire](#)) et la seconde le **12 mai** ([cliquez ici pour vous inscrire](#)).

Les bénéficiaires de la subvention participeront à une série d'activités d'accompagnement pour appuyer la mise en œuvre de leur projet et soutenir leur mise en réseau, ainsi que contribuer au renforcement permanent des capacités des opérateurs du secteur culturel et créatif et des publics en Afrique centrale.

Le programme ACP- EU CULTURE - Créer en Afrique centrale est cofinancé par le Programme ACP-UE Culture, une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) dont le mandat consiste à stimuler le potentiel du secteur culturel et créatif ainsi que sa contribution au développement socio-économique des pays ACP.

Créer en Afrique centrale, est mis en œuvre par [Interarts](#), [Culture et Développement](#), [la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale](#), et [l'Institut National des Arts](#). [Le Centre régional pour les Arts Vivants en Afrique](#) (CERAV/Afrique), [Arterial Network](#) et [Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique](#) (CGLU Afrique) sont partenaires associés du projet.